



RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL

EXERCICE 2019

SOMMAIRE

Synthèse du rapport d'activités 2019	3
Introduction	4
PREMIERE PARTIE : LE SICSEF	5
Présentation générale	6
Actions menées par le Syndicat en 2019	10
Présentation des comptes de l'exercice 2019	13
DEUXIEME PARTIE : L'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR.....	16
Organisation du service	17
Indicateurs techniques	21
Indicateurs économiques – la vente de chaleur	30
Indicateurs financiers : le compte d'exploitation	32
Conclusion	34
Annexes	35

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Le présent rapport présente l'ensemble des activités du SICSEF au cours de l'année 2019 en s'appuyant sur le compte administratif 2019, les actions menées par le Syndicat et le bilan de la délégation de service public.

Le compte administratif 2019 approuvé par délibération du comité syndical en date du 15 juillet 2020, présente les résultats suivants :

<i>(En euros)</i>	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	403 898,47 €	998 927,61 €	595 029,14 €
Section d'investissement	371 451,26 €	478 444,28 €	106 993,02 €
Ensemble	775 349,73 €	1 477 371,89 €	702 022,16 €

Les principaux faits marquants de l'exercice 2019 concernant :

- La poursuite de la mission de contrôle de la délégation,
- La poursuite des actions de communication, d'information et de sensibilisation auprès des usagers du réseau de chaleur,
- La reconduction du programme de sensibilisation auprès des centres de loisirs,
- L'extension du réseau de chaleur sur la commune de Sannois,

L'exécution du service de production et de distribution de chaleur est déléguée à la société SEFIR, filiale du groupe Engie, en vertu d'un contrat de délégation de service public en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011, pour une durée de 18 ans.

Le bilan de l'exécution du service présente un état de fonctionnement des installations satisfaisant, le rendement global s'élevant à 80,6 %.

Au cours de l'exercice 2019, 70 896 MWh ont été distribués aux usagers du réseau, dont 52 993 MWh pour le chauffage et 17 903 MWh pour l'eau chaude sanitaire. Ces consommations représentent une hausse de 3,84 % par rapport à 2018.

Le prix du moyen du réseau en 2019 est de 71,57 €HT/MWh, soit 75,51 €TTC/MWh.

Le compte d'exploitation présenté par SEFIR pour l'exercice 2019 affiche un résultat net positif de 306 266,00 €^{HT}.

Enfin, contractuellement, aucun avenant n'a été conclu entre le SICSEF et SEFIR au cours de l'année 2019.

INTRODUCTION

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que chaque année, le président du SICSEF adresse aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du Syndicat, accompagné du compte administratif adopté par le comité syndical.

Le présent rapport dressera donc la situation des comptes du SICSEF et les actions menées au cours de l'exercice 2019 ainsi que les principales caractéristiques de l'exécution du service.

Le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville, créé en 1973 pour la gestion du réseau de chaleur sur les trois communes, délègue l'exécution du service à la société SEFIR, filiale du groupe Engie Réseaux.

Un contrat de délégation de service public, adopté le 11 mars 2011 et signé le 18 avril 2011, décrit l'ensemble des engagements et droits du délégataire et du syndicat. Depuis son entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2011, six avenants ont été négociés entre les parties.

Le compte administratif 2019 du SICSEF a été adopté par délibération du comité syndical, le 15 juillet 2020.

Au 31 décembre 2019, le réseau de chaleur alimente, en chauffage et en eau chaude sanitaire, 6 988 logements, onze groupes scolaires, deux lycées, deux centres culturels et deux équipements sportifs.

La chaleur est produite au moyen d'une chaufferie biomasse en service depuis 2014, trois chaufferies gaz ainsi qu'une installation de cogénération située sur le site de production des Logis Verts.

Les investissements réalisés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle délégation de service public, la rénovation de la cogénération, la triangulation du réseau de distribution, la construction de la chaufferie biomasse, s'inscrivent dans la volonté d'amélioration des performances énergétiques du réseau du SICSEF.

Les grandes orientations définies consistent à réduire notre impact sur l'environnement, améliorer les conditions de service pour les usagers, tout en maintenant un niveau de compétitivité élevé.

Le SICSEF est également engagé dans une démarche de développement du réseau de chaleur ainsi que de renforcement de l'accompagnement auprès des usagers sur les questions énergétiques.

PREMIERE PARTIE : LE SICSEF

PRESENTATION GENERALE

LES ACTIONS MENEES

PRESENTATION DES COMPTES

PRESENTATION GENERALE

Création du SICSEF

Le SICSEF constitue une structure intercommunale, créé en 1973 par délibérations des trois communes membres : Sannois, Ermont et Franconville.

Le SICSEF assure la gestion des installations de production et de distribution de chaleur, pour l'alimentation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 6 988 logements et d'équipements publics, équipements scolaires, culturels et sportifs. Le siège du SICSEF est basé en Mairie de Franconville.

Statuts et compétences

Statuts

Par arrêté ministériel du 19 mars 1964, la ZUP a été créée sur une partie des territoires de Sannois, Ermont et Franconville.

Par arrêté préfectoral du 19 avril 1973, le Syndicat de Intercommunal pour l'exploitation du chauffage collectif dans le cadre de la ZUP de Sannois, Ermont et Franconville a été créé.

Par arrêté préfectoral du 24 octobre 1997, le siège social de la SASEF (Société d'Aménagement de la ZUP de Sannois, Ermont et Franconville) est transféré à la mairie d'Ermont.

Par arrêté préfectoral du 15 janvier 2009, le siège social du SICSEF est transféré à la mairie de Franconville.

Par arrêté préfectoral du 6 juillet 2010, la dénomination du Syndicat devient *Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois – Ermont – Franconville*. En conséquence, les compétences du SICSEF s'étendent aux limites communales des trois communes.

Par délibération du 1^{er} juillet 2015, les statuts ont été modifiés pour permettre au syndicat d'engager des études sur la solution réseau de chaleur en dehors de son périmètre de compétences.

Compétences

Le Syndicat a pour objet d'assurer l'exploitation du chauffage collectif et de la production d'eau chaude sanitaire sur le territoire des communes membres.

En conséquence, le SICSEF est compétent pour :

- Exploiter ou faire exploiter par le prestataire de son choix, en conformité avec la réglementation en vigueur, les installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire dont il est propriétaire ou gestionnaire ;
- Réaliser les études générales qu'il jugera nécessaire au sein ou hors de son périmètre ;
- Procéder à des études techniques ;
- Procéder ou faire procéder à la construction de nouvelles installations de production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire ;
- Entretien des ouvrages ;
- Mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation ;
- Inciter et aider à la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Patrimoine

Le SICSEF est propriétaire des installations du réseau de chaleur, nécessaires à l'exécution du service.

Au 31 décembre 2019, ces installations comprennent :

- 4 centrales de production de chaleur, dont une chaufferie biomasse,
- un réseau de distribution constitué de canalisations souterraines de 12,5 km,
- 78 postes de livraison, appelés sous-stations.

Les principales caractéristiques des centrales de production sont les suivantes :

Centrale de production	Puissance installée	Nombre de sous-station	Nombre de logements
Fontaine Bertin	15 MW	18 sous-stations	2 379 logements
Fossés Trempés	24 MW	25 sous-stations	2 065 logements
Logis Verts	26 MW	35 sous-stations	2 544 logements
Les Montfrais (Biomasse)	10 MW	Alimentation globale	Alimentation globale
Total	75 MW	78 sous-stations	6 988 logements

Localisation des installations

Le plan du réseau de chaleur et la liste des bâtiments raccordés par commune sont annexés au présent rapport.

Au 31 décembre 2019, le réseau de chaleur du SICSEF alimente 6 988 logements répartis sur les trois communes ainsi que 21 bâtiments publics (équipements scolaires, sportifs, administratifs ou culturels).

Ville	Nombre de bâtiments publics	Nb. de lgmts
Ermont	10	1 503
Franconville	7	3 739
Sannois	4	1 746
Total	21	6 988

Fonctionnement

Comité Syndical

Le SICSEF est administré par un comité syndical composé de 6 élus, soit d'un Président, deux vice-présidents, deux assesseurs et un secrétaire.

Le comité syndical se réunit au moins quatre fois par an et règle par délibération les affaires du syndicat.

Composition du comité syndical au 31 décembre 2018 :

Nom	Fonction municipale
Xavier MELKI Président	Franconville Adjoint au Maire de Franconville
Xavier HAQUIN 1 ^{er} Vice-président	Ermont Adjoint au Maire d'Ermont
Daniel PORTIER 2 ^{ème} Vice-président	Sannois Conseiller Municipal Délégué de Sannois
René HERBEZ Secrétaire	Ermont Conseiller Municipal Délégué d'Ermont
François FABRE 1 ^{er} Assesneur	Sannois Conseiller Municipal Délégué de Sannois
Alain VERBRUGGHE 2 ^{ème} Assesneur	Franconville Adjoint au Maire de Franconville

Au cours de l'exercice 2019, le comité syndical s'est réuni à quatre reprises :

- 30 janvier 2019 Adoption du Budget Primitif 2019
Rapport annuel 2017 du délégataire pour l'exploitation du chauffage collectif du SICSEF
Création de deux postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité
- 20 mars 2019 Adoption du Compte Administratif 2018
Adoption du Compte de Gestion 2018
Adoption du protocole transactionnel
Cession et acquisition de parcelles cadastrées section AE n°684p et 761p à titre d'échange : SICSEF – ERILIA
Approbation de la convention de subvention avec la Région Ile-de-France pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'extension et de création de réseau de chaleur
- 20 novembre 2019 Etude de faisabilité d'extension du réseau de chaleur
Adhésion au Pass Territorial CIG Grande Couronne
- 17 décembre 2019 Débat d'orientations budgétaires 2020

Les Commissions

Commission consultative des services publics locaux

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est composée de sept membres, dont six membres élus du SICSEF et deux représentants issus d'une association locale, l'association Hélios. En application de l'article 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la CCSPL examine chaque année, le rapport d'exploitation remis par le délégataire, présentant les principales caractéristiques techniques, économiques et financière de l'exercice. Elle est également consultée pour avis sur les projets de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

En 2019, la CCSPL a été réunie une fois, le 17 décembre, pour la présentation du rapport d'exploitation de l'année 2018 remis par le délégataire (SEFIR) et du contrôle d'exploitation (Inddigo).

Commission d'adjudication et d'appel d'offres

La commission d'adjudication et d'appel d'offres (CAAO) est constituée du Président du SICSEF et de cinq membres titulaires, issus du comité syndical.

LA CAAO examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, élimine les offres non conformes à l'objet du marché, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché. Elle peut également déclarer l'appel d'offres infructueux et doit donner son avis pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Commission de délégation de service public

La commission de délégation de service public (CDSP) est composée de six membres, soit le président du SICSEF ainsi que les cinq membres du comité syndical.

Lors du renouvellement d'un contrat de délégation de service public, la CDSP examine les candidatures et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Suite à l'ouverture des plis, elle établit un rapport présentant l'analyse des offres des entreprises et émet un avis sur les offres analysées.

En cours de contrat, la CDSP émet un avis sur tout projet d'avenant au contrat de DSP, entraînant une augmentation du montant global de plus de 5%.

ACTIONS MENEES PAR LE SYNDICAT EN 2019

Communication



Une opération de communication a été effectuée sur la commune de Sannois en amont des travaux d'extension du réseau permettant le raccordement de bâtiments public et notamment le groupe scolaire Gambetta, le palais des sports JC Bouttier, la piscine Williot, ainsi que les programmes immobilier SOPIC et ICADE.

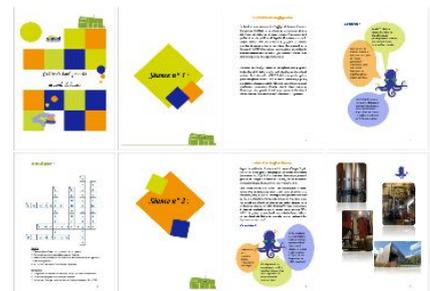


Sensibilisation

15 septembre 2019 : Participation à la 5^{ème} Journée du Bois des Eboulures organisée par la Ville de Franconville.

Sensibilisation des enfants des accueils de loisirs

Le SICSEF a reconduit, sur l'année 2018-2019 son programme de sensibilisation aux énergies renouvelables auprès des enfants des accueils de loisirs Paul Langevin et Alphonse Daudet à Ermont, Planet'Elem et Croc Loisirs à Franconville ainsi que Gaston Ramon à Sannois pour l'année 2018-2019.



Dans le cadre de ce projet, 6 interventions ont été organisées auprès de chaque accueil de loisirs. Les thématiques abordées au cours de ces interventions portent sur le réseau de chaleur mais plus généralement sur les énergies, leurs utilisations, leurs enjeux.

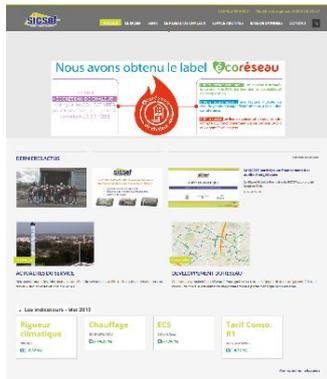
En parallèle des interventions du SICSEF, les enfants ont travaillé sur la réalisation d'un jeu de société permettant de retranscrire l'ensemble des connaissances acquises au cours de ces différentes sessions.

La présentation des jeux réalisés par les accueils de loisirs ont été présentés lors d'une restitution pour chaque communes :

- Le 12 avril 2019 sur le site Planet'Elem à Franconville,
- Le 16 avril 2019 sur le site Paul Langevin à Ermont,
- Le 18 avril 2019 sur le site Gaston Ramon à Sannois.



Site Internet



Depuis sa mise en ligne, le 1^{er} juillet 2011, le site internet, dont la finalité est de rendre accessible aux usagers l'ensemble des informations inhérentes à l'exécution du service est régulièrement mis à jour.

Pour rappel, l'adresse du site internet est la suivante :

www.sicsef.com

Label Ecoréseau de chaleur 2019

Décerné par l'association AMORCE, le label Ecoréseau de chaleur permet de valoriser les collectivités qui assurent la maîtrise de ce service public. Le label Ecoréseau met en avant les réseaux de chaleur vertueux qui présentent :

- Des performances énergétiques, soit une utilisation d'énergie renouvelable ou de récupération supérieure à 50% ;
- Des performances économiques, soit l'application d'un tarif compétitif par rapport à un tarif de référence ;
- Des performances sociales, soit la tenue de la CCSPL au moins une fois dans l'année, permettant la transparence des conditions de l'exécution du service pour les usagers du réseau

Pour la quatrième année consécutive, l'association AMORCE a remis au SICSEF le label Ecoréseau 2019.



Audit thermique des sous-stations

En 2019, le SICSEF a engagé un audit thermique sur l'ensemble des sous-stations alimentées par le réseau de chaleur.

Contexte

L'audit thermique des sous-stations a pour objectifs d'évaluer l'état général des installations des postes de livraison, identifier les sources de déperditions thermiques et définir les solutions permettant de les corriger.

Cet audit nous permet également de comprendre le fonctionnement spécifique de chaque sous-station et de définir plus globalement, en fonction de ces spécificités, les opérations d'optimisation possibles sur le réseau de chaleur.

Les visites des sous-stations ont été réalisées en avril et mai 2019. Lors de ces visites, ont été collectées les données principales des sous-stations sur les périmètres primaires et secondaires pour être analysées et synthétisées dans un rapport spécifique à chaque sous-station. Il en ressort une analyse de la situation énergétique de chaque sous-station et un plan d'action adapté.

Les objectifs de l'audit thermique des sous-stations

L'étude réalisée par le SICSEF vise à élaborer un audit thermique de l'ensemble des sous-stations alimentées par le réseau de chaleur du SICSEF afin d'évaluer leurs potentiels d'optimisation. Dans ce cadre, l'ensemble des circuits primaires (sous autorité du SICSEF) ont été étudiés, ainsi que les circuits secondaires (sous autorité du syndic et de la copropriété) lorsqu'un accord a été donné.

La visite de chaque sous-station, ainsi que l'analyse détaillée de leurs données respectives a permis :

- D'évaluer l'état des sous-stations, en identifiant les sources de déperditions thermiques ;
- De définir des solutions techniques permettant la réduction de ces déperditions ;
- D'établir un plan d'action détaillé et chiffré priorisant les actions à réaliser.

L'étude s'est achevée au cours de l'exercice 2020

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

Vue générale des comptes et leur évolution.

Le compte administratif 2018, joint en annexe, a été approuvé par délibération du comité syndical en date du 20 mars 2019.

	2019	2018	Ev. N / N-1
Section de fonctionnement			
Dépenses	403 898.47 €	391 991,16 €	3.04 %
011 – Charges à caractère général	73 051.15 €	101 909,97 €	- 28.32 %
012 – Charges de personnel	142 178.85 €	122 410,03 €	16.15 %
65 – Autres charges de gestion courante	19 573.91 €	37 272,16 €	- 47.48 %
67 – Charges exceptionnelles	33 708.00 €	- €	/
68 – Dotations aux amortissements	135 386.56 €	130 399,00 €	3.82 %
Recettes	406 105.65 €	422 618,39 €	- 3.91 %
042 – Dotations aux amortissements	114 848.00 €	114 848,00 €	- %
70 – Produits des services, du domaine	20 260.30 €	19 461,42 €	4.10 %
75 – Autres produits de gestion courante	266 538.67 €	256 539,52 €	3.90 %
77 – Produits exceptionnels	4 457.68 €	31 769,45 €	- 85.97 %
Report de l'exercice N-1	592 822.96 €	562 195,73 €	5.45 %
Résultat	595 029.14 €	592 822,96 €	0.37 %
Section d'investissement			
Dépenses	371 451.26 €	118 262,80 €	214.09 %
20 – Immobilisations incorporelles	76 410.00 €	- €	/
204 – Subventions d'équipement versées	148 038.47 €	- €	/
21 – Immobilisation corporelles	32 154.79 €	3 414,80 €	841.63 %
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	114 848.00 €	114 848,00 €	- %
Recettes	289 925.03 €	130 399,00 €	122.34 %
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	135 386.56 €	130 399,00 €	3.82 %
13 – Subventions d'investissement	154 538.47 €	- €	/
Report de l'exercice N-1	188 519.25 €	176 383,05 €	6.88 %
Résultat	106 993.02 €	188 519,25 €	- 43.25 %
Ensemble			
Dépenses	775 349.73 €	510 253,96 €	51.95 %
Recettes	696 029.68 €	553 017,17 €	25.86 %
Report de l'exercice N-1	781 342.21 €	738 578,78 €	5.79 %
Résultat	702 022.16 €	781 341,99 €	- 10.15 %

Section de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement ont très légèrement augmenté en 2019 (+3% par rapport à 2018) mais il est à noter une ventilation par chapitre relativement hétérogène. Les dépenses inscrites aux chapitres 011 et 65 ont fortement été réduites du fait du financement en 2018 du schéma directeur des réseaux de chaleur (27 600 € en 2018) et des audits énergétiques des copropriétés (17 733.50 € en 2018).

En parallèle, le chapitre 012 a augmenté en raison du recrutement d'un agent à temps plein au grade de rédacteur. Au chapitre 67, sont inscrites les dépenses d'indemnisation des trois communes pour l'occupation du domaine public pour les exercices 2016 et 2017.

En ce qui concerne les recettes, celles-ci évoluent très peu d'un exercice à l'autre. Elles sont essentiellement constituées des redevances de contrôle, de fonctionnement et d'occupation du domaine public du SICSEF versées par le délégataire du service public. Au chapitre 77, on peut noter une forte réduction du fait de la perception en 2018 d'une subvention de la part de la Région pour la réalisation du schéma directeur (29 718.75 €).

Enfin, on observe un résultat de la section de fonctionnement stable par rapport à l'exercice 2018.

Section d'investissement

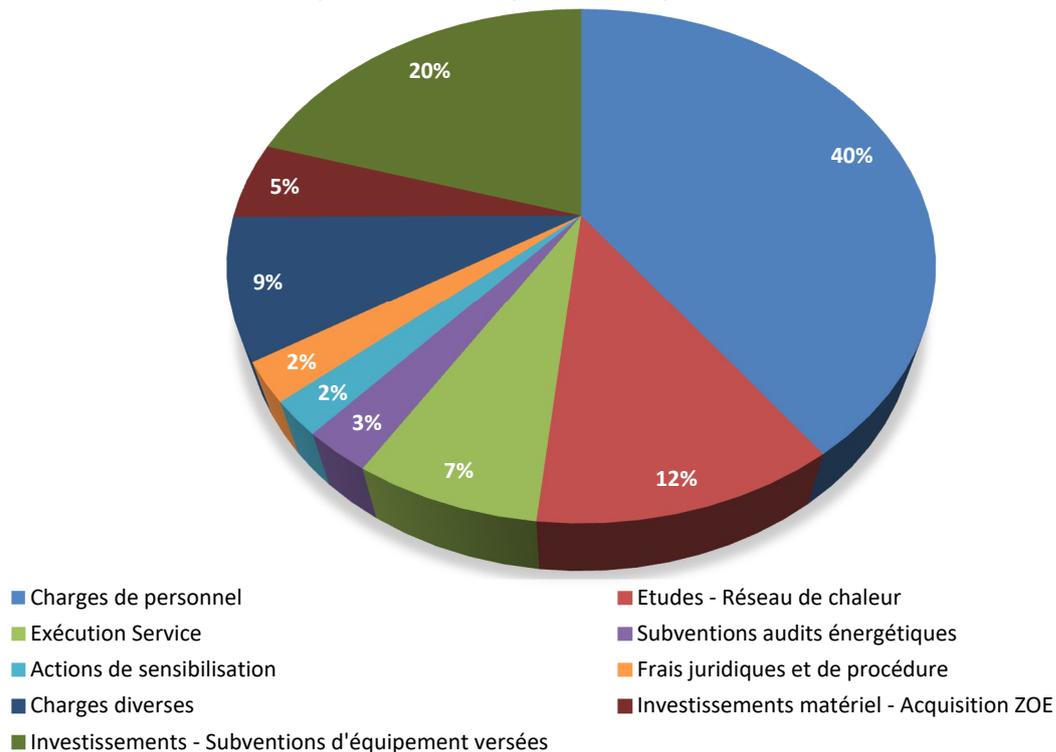
Les dépenses de la section d'investissement en 2019 ont fortement augmenté par rapport à 2018 (+214%). Cette évolution s'explique d'une part par la réalisation de l'étude de faisabilité d'extension et de création de réseaux de chaleur sur le territoire, l'acquisition d'un véhicule de service électrique, l'installation d'une borne de recharge pour ce véhicule et le versement au délégataire d'une subvention d'équipement.

Pour ce dernier point, il s'agit d'une subvention versée initialement par la Région Ile-de-France au SICSEF pour l'extension du réseau de chaleur sur la commune d'Ermont pour un montant de 148 038.47 €, intégralement reversée au délégataire qui supporte les investissements de l'opération.

Les autres recettes de la section d'investissement concernent essentiellement les amortissements des investissements réalisés sur les exercices précédents ainsi que le versement du bonus écologique pour l'acquisition du véhicule électrique.

Au regard de ces éléments, nous observons une légère réduction du résultat (-10%) par rapport à 2018.

Répartition des dépenses - Moyenne 2018-2019



Pour ces deux derniers exercices et en dehors des dépenses d'ordre, les dépenses principales du SICSEF sont marquées par :

- Les frais de personnel : rémunération des agents et des stagiaires, indemnités des élus du comité syndical et des activités accessoires, règlement des charges sociales, ...
- Le financement d'études ayant vocation à promouvoir et développer la solution réseau de chaleur sur le territoire,
- La participation du SICSEF aux audits énergétiques des copropriétés raccordées au réseau de chaleur,
- Le contrôle de l'exécution du service confié à la société Inddigo,
- Le versement de subvention d'équipement au délégataire,
- les frais juridiques d'assurance et de procédures,
- les actions de communication et l'organisation d'évènements d'information et de sensibilisation,
- les charges diverses correspondant aux charges de fournitures administratives, impôts, frais de télécommunication et d'affranchissement, aux charges locatives, ...
- l'acquisition d'un véhicule électrique de service l'installation d'une borne de recharge.

DEUXIEME PARTIE :
L'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC DE
PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

ORGANISATION DU SERVICE

INDICATEURS TECHNIQUES

INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

ORGANISATION DU SERVICE

L'exécution du service de production et de distribution de chaleur est déléguée à la société SEFIR. Le contrat de délégation, adopté par délibération du comité syndical le 11 mars 2011 et signé le 18 avril 2011, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011, pour une durée de 18 ans, soit jusqu'au 30 juin 2029.

Le rôle du SICSEF

Le SICSEF a pour mission de suivre et de contrôler le respect des engagements contractuels du délégataire et de s'assurer de la bonne exécution du service public. Pour cela, le SICSEF a confié à la société Inddigo, le contrôle de la délégation et de l'exécution du service de production et de distribution de chaleur.

La mission d'Inddigo a débuté le 1^{er} octobre 2019. Le contrat de contrôle d'exploitation a été signé le 26 septembre 2019, pour une durée d'un an, reconductible 3 fois, soit jusqu'au 30 septembre 2023.

Outre, sa mission de contrôle de la délégation, le SICSEF :

- accompagne le délégataire dans la réalisation des projets définis par le contrat de délégation,
- accompagne les abonnés et usagers du réseau dans leurs démarches de maîtrise de leurs consommations.

Le rôle du délégataire

Présentation du délégataire

Filiale du groupe Engie Réseaux, SEFIR constitue la société dédiée à l'exécution du contrat de délégation du SICSEF.

La création d'une société dédiée a pour objectif de faciliter le contrôle des engagements pris et d'avoir un unique interlocuteur.

Ainsi, SEFIR se substitue à Engie Réseaux pour la prise en charge, depuis le 1^{er} juillet 2011, dans leur globalité et leur totalité, de tous les engagements souscrits par Engie dans le cadre de la consultation.

Le contrat de délégation

Le contrat définit les droits et obligations de SEFIR, du SICSEF, des abonnés et usagers dans le cadre de l'exécution du service.

SEFIR s'engage, dans les conditions prévues au contrat d'exécuter les prestations suivantes :

Exécution du service :

- L'exploitation des installations, soit la production, la distribution et la livraison de la chaleur nécessaire au besoin des usagers ;
- La maintenance et l'entretien des installations, afin d'assurer le bon fonctionnement des installations ;
- Le gros entretien et le renouvellement des installations, dès lors que l'état de vétusté ou de dégradation des installations le rende nécessaire.
- Gestion contractuelle et facturation aux abonnés

Réalisation des projets de la délégation :

- La réalisation et le financement des travaux
- Le développement du réseau

Evolution du contrat

Depuis l'entrée en vigueur de la délégation, sept avenants ont été conclus au contrat de délégation entre SEFIR et le SICSEF. L'objet de ces avenants est défini ci-après :

Décembre 2011

Avenant n°1

Redéfinir le terme GS2S pour l'indexation des tarifs
Modifier les formules de réévaluation des puissances souscrites
Mettre à jour le règlement de service
Définir les modalités de prise en charge par le SICSEF des travaux de remise en état des conduits de cheminés de la centrale de production des Fossés Trempés, à hauteur de 50%

Septembre 2012

Avenant n°2

Redéfinir les termes R1gaz et R1cogé pour l'indexation des tarifs
Adapter les règles relatives à la réévaluation des puissances souscrites, conformément aux dispositions du décret n°2011-1984 du 28 décembre 2011, relatif au réajustement de la puissance souscrite dans les contrats d'abonnement aux réseaux de chaleur
Déterminer les conditions de gestion et de valorisation des certificats d'économie d'énergie susceptibles d'être obtenus pour le réseau actuel et les installations de production biomasse
Redéfinir les mesures de fourniture aux abonnés

Mars 2014

Avenant n°3

Déterminer les modalités de la prise en charge par le délégataire de l'impact financier lié à l'entrée en vigueur des arrêtés du 9 octobre 2013 et du 11 octobre 2013, modifiant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations de cogénération
Redéfinir le montant de la redevance annuelle de contrôle et de fonctionnement
Définir les modalités de participation du Syndicat au financement des travaux de rénovation des installations du site de production des Logis Verts, au titre d'une subvention d'équipement

Octobre 2014

Avenant n°4

Préciser l'indice ICHT des formules de révision
Réviser les formules d'actualisation R1gaz, R1cogé et R1bois
Créer un terme RCO2
Préciser l'affectation de la subvention attribuée par le Conseil Régional
Redéfinir les conditions de gestion du compte d'extension du réseau

Juillet 2015

Avenant n°5

Préciser l'affectation de la subvention attribuée par le Conseil Régional
Préciser l'affectation des CEE et de toute(s) autre(s) aide(s) ou subvention(s) obtenue(s) au titre du développement du réseau

Mai 2017

Avenant n°6

Déterminer la nature et les caractéristiques des investissements réalisés pour l'extension du réseau sur Ermont

Préciser les conditions et modalités de réalisation de ces investissements

Préciser le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la réalisation du projet et les modalités de leur financement

Définir les modalités d'affectation des subventions accordées par l'ADEME et la Région Ile de France sur les droits de raccordement des nouveaux abonnés

Septembre 2018

Avenant n°7

Déterminer la nature et les caractéristiques des investissements réalisés pour l'extension du réseau sur la ville de Sannois

Préciser les conditions et modalités de réalisation de ces investissements

Préciser le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la réalisation du projet et les modalités de leur financement

Définir les modalités d'affectation des subventions ADEME et Région Ile de France sur les droits de raccordement versés par les nouveaux abonnés

Ajuster les engagements du délégataire relatifs à la mixité énergétique du réseau

Mettre à jour le règlement de service

- Le personnel d'exploitation

Au 31 décembre 2019, l'équipe de SEFIR, pour assurer l'exploitation des chaufferies, réseau et sous-station, comprend six équivalent temps plein (ETP), répartis comme suit :

- | | |
|--|--|
| - 1 Responsable Département Exploitation | Djamal TOUATI, Cadre |
| - 1 Responsable Equipe Exploitation | Fouad BEN BELGACEM |
| - 4 techniciens | Sébastien BESSET
Thierry THOMAS
Frédéric GOMES |

A cette équipe, il y a lieu d'ajouter les personnes complémentaires intervenantes du groupe Engie :

- | | |
|--|-------------------|
| - 1 chef d'agence | Aurélié LEHERICY |
| - 1 responsable commercial | Nicolas BESSAGNET |
| - 1 ingénieur commercial | Sébastien WALKER |
| - 1 responsable du département travaux | Paul MASTROMARINO |

Caractéristiques générales des installations

Au 31 décembre 2019, les installations du SICSEF comprennent :

- 4 centrales de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire
- 14 km de réseaux de distribution
- 78 sous-stations ou postes de livraison

Le réseau de chaleur alimente 6 988 logements et des bâtiments publics (équipements scolaires, sportifs et culturels)

Installations de production

Au 31 décembre 2019, la production de chaleur est assurée par trois chaufferies gaz et la chaufferie biomasse. La chaufferie biomasse alimente les trois sites de production qui alimentent les 78 sous-stations aux pieds des immeubles raccordés.

Les chaufferies existantes sont en bon état de fonctionnement. Tous les moyens de production sont opérationnels.

Chaufferie biomasse des Montfrais

La chaufferie biomasse des Montfrais comprend une chaudière de 10,1 MW. Elle alimente les trois chaufferies gaz via des échangeurs thermiques qui permettent de valoriser la chaleur produite sur l'ensemble du réseau de chaleur.

Chaufferie des Fossés Trepés

La chaufferie des Fossés Trepés comprend trois chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 6,4 MW
- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 9 MW

Avec une puissance installée de 24,4 MW, la chaufferie des Fossés Trepés alimente 2 065 logements, quatre groupes scolaires, un équipement sportif, un équipement administratif et un équipement culturel via 25 sous-stations.

Chaufferie des Logis Verts

Les installations de cogénération ont été rénovées et remises en service sur la chaufferie des Logis Verts au mois de février 2012. La puissance thermique des installations de cogénération est de 3MW. En outre, la chaufferie des Logis Verts comprend trois chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 7,9 MW
- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 8,9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 5,8 MW

Avec une puissance installée de 25,6 MW, la chaufferie des Logis Verts alimente 2 544 logements, cinq groupes scolaires, un centre de loisirs, un centre socioculturel, deux gymnase et deux lycée via 35 sous-stations.

Chaufferie de la Fontaine Bertin

La chaufferie de la Fontaine Bertin comprend deux chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 5,8 MW

Avec une puissance installée de 14,8 MW, la chaufferie de la Fontaine Bertin alimente 2 379 logements et un groupe scolaire via 18 sous-stations.

Installations de distribution

Sur un linéaire de 14 km environ, le réseau de distribution circule dans des caniveaux souterrains maçonnés étanches ou enterré en tubes pré-isolés sous les voiries publiques.

Le fluide caloporteur est constitué d'eau chaude à une température maximum de 110°C.

Postes de livraison

Au 31 décembre 2019, le réseau alimente 78 sous-stations.

	Bâtiments résidentiels	Bâtiments publics	Total
Nb de postes de livraison	55 <i>dont 36 copropriétés</i>	23	78
Nb de Lgmts	6 988		6 988
Puissance souscrite	48 697 kW	5 173 kW	53 870 kW
Consommation annuelle 2019	66 563 MWh	4 333 MWh	70 896 MWh
<i>Part réseau</i>	94 %	6 %	100 %

Le secteur résidentiel constitue l'essentiel des consommateurs de la chaleur produite par le réseau. Il est possible de distinguer deux catégories de résidences :

- Le parc privé, représentant 62 % des consommations totales de chaleur,
- Le parc locatif, représentant 30 % des consommations totales de chaleur.

INDICATEURS TECHNIQUES

Conditions générales du service

Conduite et maintenance des installations

Du fait de la distribution d'eau chaude sanitaire, le réseau de chaleur est en service toute l'année.

En 2019, 522 demandes de dépannage ont été traitées par SEFIR, dont 90% concernant le chauffage et 10% concernant l'eau chaude sanitaire.

Sur le réseau de distribution, 3 fuites ont été réparées :

Réseau des Fossés Trempés :

- 29 janvier 2019 : Fuite réseau au niveau de la rue des Carreaux (Sannois)
Travaux réalisés : remplacement d'un mètre de tube sur le retour et mise en place d'un collier sur tube départ en attendant la mise en service du nouveau tronçon
Impact : Arrêt de fourniture de chaleur pendant 16 heures des SST 206 à 210.
- 17 juillet 2019 : Fuite réseau au niveau de la rue des Vignerons (Sannois)
Travaux réalisés : remplacement d'un mètre sur tube retour
Impact : arrêt de fourniture de chaleur pendant la coupure prévue pour la mise en service du nouveau tronçon (neutre pour les usagers).

Réseau de la Fontaine Bertin :

16 octobre 2019 : Fuite réseau au niveau de la rue Gabriel Bertin (Franconville)
Travaux réalisés : Remplacement de 1,5 mètres de tube pré-isolé (fuite soudure)
Impact : Arrêt de fourniture de chaleur aux SST 112 et 114 pendant 8h.

Contrôles réglementaires

Les installations de combustion de puissance installée supérieure à 2 MW sont soumises à la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement. Dans ce cadre, des contrôles réglementaires doivent être effectués par des organismes agréés à des fréquences imposées par la réglementation.

Les chaufferies des Fossés Trepés et des Logis Verts, avec une puissance installée supérieure à 20 MW se placent sous le régime de l'autorisation. La chaufferie de la Fontaine Bertin avec une puissance installée inférieure à 20 MW se place sous le régime de la déclaration, moins contraignant.

En respect de la réglementation applicable, en 2019, SEFIR a effectué l'ensemble des contrôles réglementaires obligatoire. Les rapports font apparaître quelques non-conformités qui seront rectifiées sur les exercices suivants.

Travaux

Le gros entretien et renouvellement

Les travaux de gros entretien et renouvellement constituent un engagement du délégataire, SEFIR, permettant de garantir le bon fonctionnement des installations et la continuité de service tout au long de la délégation.

En 2019, des travaux de gros entretien et de renouvellement ont été réalisés sur les trois chaufferies (entretiens de brûleurs, renouvellement de pompes, restructuration cheminée chaufferie Fossés Trepés, ...), sur le réseau de distribution (réparations de fuites), ainsi que sur les sous-stations (renouvellement de compteurs, réparations de fuites, remplacement moteur ...).

Dans le cadre de ces travaux, SEFIR a renouvelé un tronçon du réseau de Fossés Trepés alimentant les sous-stations 206 à 210 sur environ 200 mètres linéaires. Cette antenne présentait en effet un état de vétusté important engendrant des fuites régulièrement.

En vertu du contrat de délégation, le délégataire a l'obligation de créer un compte d'emploi des fonds intitulés « Compte GER^o ». Ce compte permet le financement des travaux de gros entretien et de renouvellement des installations de production et de distribution du réseau de chaleur. Il est alimenté par les recettes de vente de chaleur aux abonnés.

Au 31 décembre 2019, les dépenses de gros entretien et de renouvellement s'élèvent à 576 865.65 €, dont 249 559.20 € pour les équipements de production et 327 306.65 € pour les installations de distribution et de livraison.

Développement du réseau

En 2019, le réseau de chaleur SICSEF a raccordé et mis en service les bâtiments suivants pour une puissance totale de 2 466 kW :

- Ecole Primaire Buisson (Franconville)
- Résidence ATTIK (Franconville)
- Lycée Van Gogh (Ermont)
- Gymnase Van Gogh (Ermont)
- Groupe scolaire Gambetta (Sannois)
- Gymnase Gambetta (Sannois)

De plus, 4 contrats de raccordement ont été signés en 2018 pour une mise en service prévue en 2020 d'un projet neuf sur la commune de Sannois pour une puissance totale de 1 276 kW. L'opération d'extension sur la commune de Sannois concerne également 5 bâtiments publics et résidentiels dont la mise en service sera effective en 2020 pour une puissance souscrite de 1 518 kW.

Consommations d'énergie

Le tableau ci-après présente les consommations de combustibles en chaufferie, nécessaires à la production de chaleur sur l'exercice 2019 :

Consommations de combustibles	94 270 MWh PCI
Gaz chaufferie	22 993 MWh PCI
Gaz cogénérations	27 700 MWh PCI
Bois	53 667 MWh PCI
Production d'énergie	89 367 MWh PCI
Gaz chaufferie	20 952 MWh PCI
Gaz cogénérations (chaleur récupérée)	10 397 MWh PCI
Elec. cogénérations (ventes Elec.)	10 577 MWh
Bois	47 441 MWh PCI
Energie vendue	70 896 MWh
Chauffage	52 993 MWh
ECS	17 903 MWh

Indicateurs de performance énergétique

Définitions

La rigueur climatique s'exprime en Degrés Jours Unifiés (DJU). Pour un lieu donné, les DJU résultent de l'écart entre une température de référence, soit 18°C dans notre cas, et la moyenne de la température minimale et de la température maximale sur une journée.

A titre d'exemple :

-	Température maximale :	18°C	Température minimale :	12°C
-	Moyenne :	15°C	Rigueur climatique :	18 – 15 = 3 DJU

La rigueur climatique est utilisée en général pour estimer les consommations de chauffage d'un bâtiment en période de froid.

L'évolution du ratio MWh/DJU permet de déterminer si l'évolution des consommations de chaleur est due uniquement aux variations de la rigueur climatique ou si cette évolution résulte d'une modification de comportement de l'utilisateur ou d'actions d'économie d'énergie.

La densité thermique correspond à la quantité d'énergie utile délivrée par le réseau par rapport à la longueur totale des canalisations. Ce rapport s'exprime en MWh/m.an.

La densité est un indicateur de performance thermique d'un réseau de chaleur. Plus elle est élevée, plus le réseau est performant. La limite basse communément admise est de 1,5 MWh/m.an, visible essentiellement sur des réseaux ruraux.

Dans le cadre du développement du réseau de chaleur, il est important de ne pas dégrader la densité thermique du réseau.

Le contenu CO₂ d'un réseau de chaleur s'exprime en tonnes/MWh. Il correspond à la quantité de gaz à effet de serre émise par MWh d'énergie utile. L'utilisation d'une énergie renouvelable sur les réseaux de chaleur vient réduire la valeur du contenu CO₂, améliorant ainsi la performance environnementale du réseau.

Les indicateurs de l'exercice 2018

Indicateurs		2019	2018	Ev.
Rendement des installations				
Rendement chaufferies	%	88,9 %	86,90 %	2,30 %
Rendement réseau	%	89,1 %	93,50 %	- 4,71 %
Rendement global	%	80,6 %	80,30 %	0,37 %
Rendement cogénérations				
Rendement électrique	%	38 %	38 %	0,00 %
Rendement thermique	%	41 %	40 %	2,50 %
Rendement global	%	79 %	78 %	1,28 %
Consommations de chaleur				
Rigueur climatique	DJU	2 279	2 147	6,15 %
Besoins de chauffage	MWh	52 993	50 435	5,07 %
	MWh/DJU	23,25	23,49	- 1,02 %
Besoins d'ECS	m ³	179 030	178 379	0,36 %
Besoins de chaleur	MWh	70 896	68 274	3,84 %
Consommation d'eau réseau (appoint)				
Consommation d'eau réseau (appoint)	m ³	2 753	3 384	-18,55 %
Puissance souscrite	kW	53 870	51 404	4,80 %
Densité du réseau	MWh/ml	5,05	6,2	-18,55 %
Impact environnemental				
Bouquet énergie cogénération	%	15 %	15 %	- %
Bouquet énergie Gaz	%	25 %	33 %	-24,24 %
Bouquet énergie Fuel	%	0 %	0 %	- %
Bouquet énergie biomasse	%	60 %	52 %	15,38 %
Taux EnR				
Taux EnR	%	60 %	52 %	15,38 %
Emissions de CO ₂	Tonnes	6 735	7 852	-14,23 %
Contenu CO ₂ du réseau	Tonne/MWh	0,095	0,115	-17,39 %

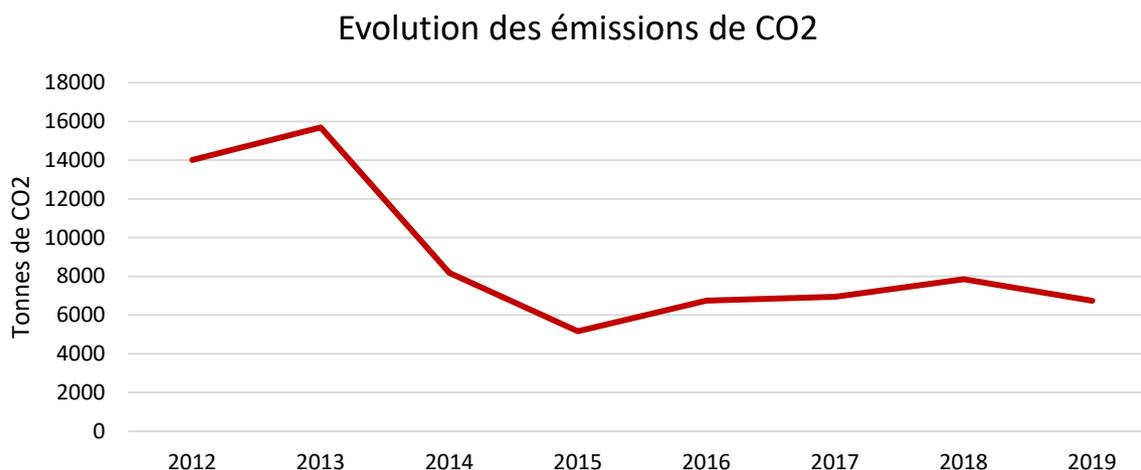
Sur l'exercice 2019, le rendement des installations s'est légèrement amélioré par rapport à l'exercice 2018 et reste correct, autour des 80%. Dans le détail, on note tout de même une baisse du rendement de production, compensé par une amélioration du rendement de distribution. Le rendement des installations de cogénération reste stable en 2019.

En ce qui concerne les consommations d'énergie, on observe une augmentation en 2019, essentiellement due au raccordement de nouveaux abonnés puisque qu'il est à noter une baisse du ratio MWh/DJU qui signifie que des efforts sont réalisés par les utilisateurs pour réduire leurs consommations de chaleur.

La consommation d'eau sur le réseau baisse de 18% en 2019. Ces consommations s'expliquent par la perte de quantités lors des fuites réseau et par le remplissage des extensions lors de leurs mises en service.

Le mix énergétique s'améliore fortement en 2019 avec un taux de couverture par la biomasse à 60%. Les pannes importantes entraînant de nombreux jours d'arrêt avait fait chuter ce taux en 2018. Les opérations préventives réalisées permettent de limiter les jours d'arrêt sur les exercices suivants. L'amélioration du mix énergétique permet une baisse significative du contenu carbone du réseau de chaleur.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des émissions de CO₂ depuis l'exercice 2012 (premier exercice complet depuis l'entrée en vigueur du contrat de délégation de service public :



Le graphique permet d'apprécier l'impact de la mise en service de la chaufferie biomasse en 2014 sur les émissions de CO₂ du réseau de chaleur.

Consommations de chaleur

En 2018, la consommation de chaleur est la suivante :

- 50 435 MWh pour le chauffage,
- 178 379 m³ pour l'eau chaude sanitaire (ECS), soit 17 839 MWh

Le tableau ci-dessous présente les consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire par commune membre :

	Chauffage (MWh)	ECS (m ³)	Total (MWh)	Part réseau
Sannois	13 772	58 728	19 646	27,71 %
Ermont	11 689	41 597	15 850	22,36 %
Franconville	27 532	78 705	35 404	49,94 %
Total	52 993	179 030	70 899	

Les consommations par sous-stations sont présentées en annexe.

Evolution des consommations

L'évolution des consommations est analysée par commune en distinguant les bâtiments résidentiels et tertiaires. Le ratio du MWh/DJU permet d'obtenir l'évolution due essentiellement aux efforts de consommation réalisés par les utilisateurs ou gestionnaires des bâtiments.

Evolution de la rigueur climatique

	2017	2018	2019
DJU	2 154	2 147	2 279

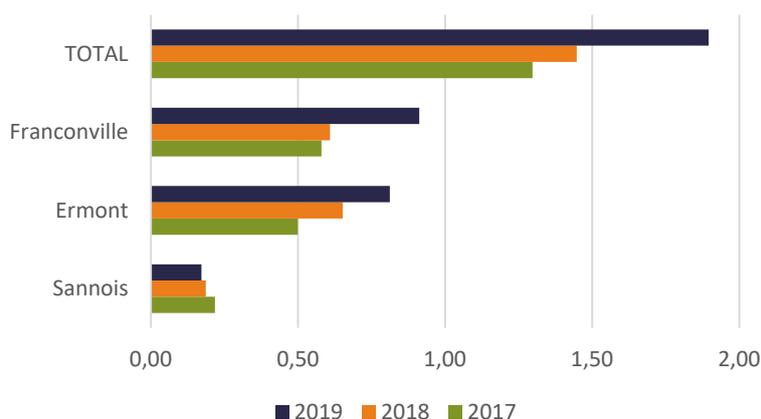
En 2019, la rigueur climatique augmente de 6% par rapport à l'année 2018.

Bâtiments publics tertiaires

Evolution des consommations de chaleur – Parc tertiaire

		2017	2018	2019	Evolution
Sannois					
Chauffage	MWh	469	401	391	-2,49 %
	MWH/DJU	0,22	0,19	0,17	-8,14 %
Ermont					
Chauffage	MWh	1 076	1 400	1 851	32,21 %
	MWH/DJU	0,50	0,65	0,81	24,56 %
Franconville					
Chauffage	MWh	1 249	1 307	2 079	59,07 %
	MWH/DJU	0,58	0,61	0,91	49,85 %
ECS	m3	127	128	123	-3,91 %
	m3/jour	0,35	0,35	0,34	-3,91 %
TOTAL					
Chauffage	MWh	2 794	3 108	4 321	39,03 %
	MWH/DJU	1,30	1,45	1,90	30,98 %
ECS	m3	127	128	123	-3,91 %
	m3/jour	0,35	0,35	0,34	-3,91 %

Evolution des consommations de chauffage



Sur l'exercice 2019, on observe une forte hausse des consommations et du ratio DJU pour Ermont et Franconville du fait de la mise en service de bâtiments publics en 2018 et 2019.

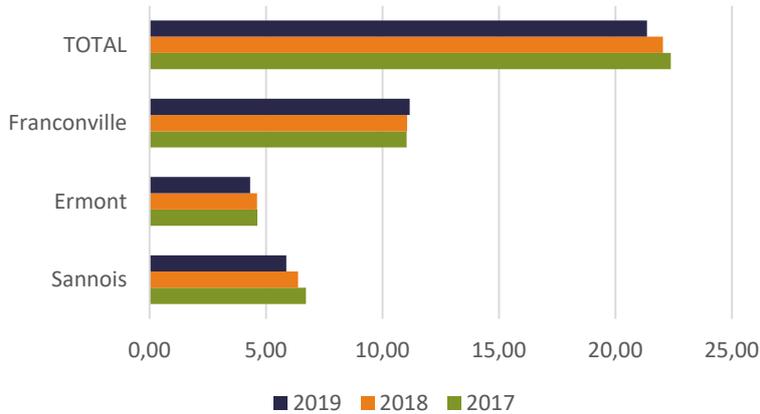
Sur Sannois, de nouveaux bâtiments ont été mis en service en fin d'exercice et n'influent donc que très peu sur les données.

Bâtiments résidentiels

Evolution des consommations de chaleur – Parc résidentiel

		2017	2018	2019	Evolution
Sannois					
Chauffage	MWh	14 460	13 688	13 381	-2,24 %
	MWH/DJU	57,41	54,53	5,87	-7,90 %
ECS	m3	59 085	57 292	58 728	2,51 %
	m3/jour	161,43	156,54	160,46	2,51 %
Ermont					
Chauffage	MWh	9 975	9 903	9 838	-0,66 %
	MWH/DJU	40,85	40,69	4,32	-6,41 %
ECS	m3	38 175	41 435	41 597	0,39 %
	m3/jour	104,30	113,21	113,65	0,39 %
Franconville					
Chauffage	MWh	23 769	23 736	25 453	7,23 %
	MWH/DJU	51,57	51,67	11,17	1,02 %
ECS	m3	81 724	79 652	78 582	-1,34 %
	m3/jour	223,29	217,63	214,70	-1,34 %
TOTAL					
Chauffage	MWh	48 204	47 327	48 672	2,84 %
	MWH/DJU	50,37	45,51	21,36	-3,11 %
ECS	m3	178 984	178 379	178 907	0,30 %
	m3/jour	489,03	487,37	488,82	0,30 %

Evolution des consommations de chauffage



Malgré une légère augmentation du volume de consommation, on peut observer une baisse non négligeable du ratio MWh/DJU sur l'ensemble du réseau.

Ce ratio reste stable sur Franconville malgré le raccordement de nouvelles résidences en 2019.

Evolution des consommations d'eau chaude sanitaire

Comme en 2018, on observe sur l'exercice 2019 une forte stabilité des consommation d'eau chaude sanitaire. Par ailleurs, les résidences raccordées en 2019 ne sont pas alimentées pour l'eau chaude sanitaire.



INDICATEURS ECONOMIQUES – LA VENTE DE CHALEUR

La structure tarifaire

Deux termes principaux constituent la structure tarifaire :

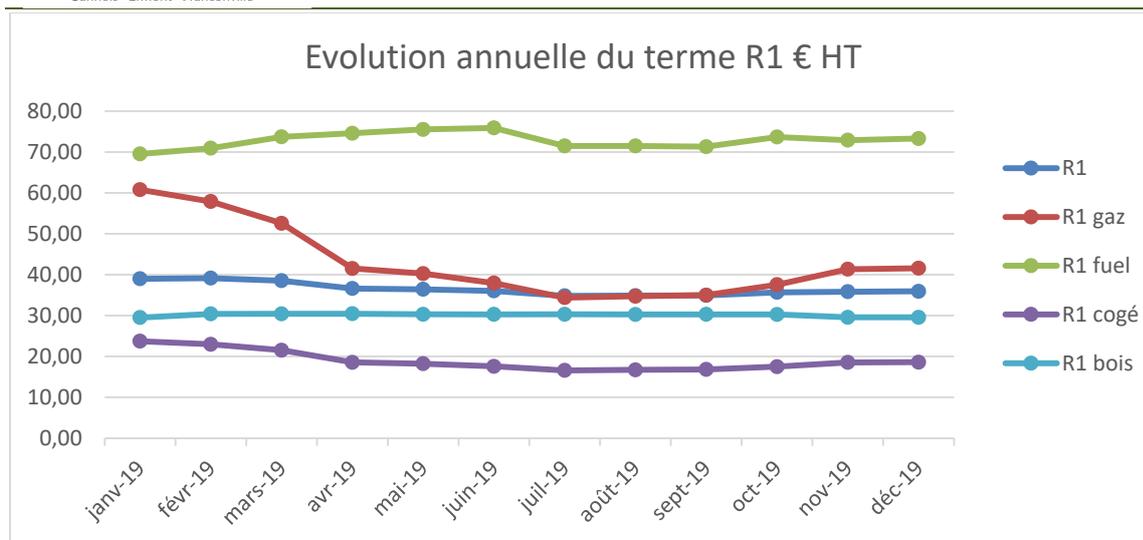
- Le terme R1 constitue un terme variable en fonction de la consommation de chaleur. Il représente le coût des combustibles nécessaires pour assurer la fourniture de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.
- Le terme R2 constitue la part abonnement fixe et proportionnelle à la puissance souscrite. Il représente les coûts à la charge du délégataire pour l'entretien des installations et la réalisation des travaux. Le terme R2 est décomposé comme suit :
 - o Prestations de conduite et de petit entretien nécessaire pour assurer le fonctionnement des installations primaires,
 - o La part de l'énergie électrique utilisée mécaniquement pour assurer le fonctionnement des installations primaires,
 - o L'entretien des branchements et des compteurs primaires,
 - o Le gros entretien et renouvellement des installations de production, de distribution et de livraison de chaleur,
 - o L'amortissement des études et travaux réalisés, dont l'enveloppe globale a été garantie contractuellement,
 - o Le financement des travaux d'extension du réseau

Evolution mensuelle des tarifs de vente de chaleur sur l'exercice 2018

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
R1 Consommations												
€ HT /MWh	38,99	39,17	38,53	36,61	36,42	36,02	34,84	34,88	34,93	35,67	35,83	35,93
€ TTC /MWh	41,13	41,32	40,65	38,62	38,42	38,00	36,76	36,80	36,85	37,63	37,80	37,91
Ev.		0,46%	-1,63%	-4,98%	-0,52%	-1,10%	-3,28%	0,11%	0,14%	2,12%	0,45%	0,28%
R2- Abonnements												
€ HT /kW	46,17	46,21	46,56	46,71	46,64	46,03	45,84	45,87	46,23	46,24	46,46	46,56
€ TTC /kW	48,71	48,75	49,12	49,28	49,21	48,56	48,36	48,39	48,77	48,78	49,02	49,12
Ev.		0,09%	0,76%	0,32%	-0,15%	-1,31%	-0,41%	0,07%	0,78%	0,02%	0,48%	0,22%
Moyenne du tarif*												
€ HT /MWh	74,07	74,28	73,91	72,10	71,86	70,99	69,67	69,73	70,06	70,80	71,13	71,31
€ TTC /MWh	78,14	78,37	77,97	76,07	75,81	74,90	73,50	73,57	73,91	74,70	75,04	75,23
Ev.		0,28%	-0,50%	-2,44%	-0,34%	-1,20%	-1,87%	0,09%	0,46%	1,07%	0,46%	0,25%

* Moyenne calculée pour une consommation annuelle de 70 899 MWh et une puissance souscrite totale facturée de 53 870 kW

Le tarif R1 subit de légères variations sur l'exercice, dues essentiellement aux cours des énergies fossiles. Cependant, la stabilité du bois-énergie et du tarif cogénération atténue largement ces variations, comme le montre le graphique ci-dessous.



Le R2 n'évolue que très peu tout au long de l'exercice, ce qui permet de maintenir une bonne stabilité du tarif global en 2019.

Evolution et analyse du prix de vente de la chaleur

- Le prix moyen

Le tableau suivant présente l'évolution annuelle du prix moyen depuis 2008. Le prix moyen du réseau correspond au rapport entre le chiffre d'affaires relatif à la vente de chaleur de l'exercice et la quantité de chaleur vendue. Son analyse permet de situer le tarif du réseau par rapport à d'autres réseaux de chaleur sur la même période.

	MWh	kW	Chiffre d'affaires		Prix Moyen	
			€ HT	€ TTC	€ HT/MWh	€ TTC/MWh
2019	70 899	53 870	5 079 562	5 358 938	71,66	75,58
2018	68 274	51 404	4 786 485	5 049 741	70,11	73,96
2017	66 102	46 895	4 432 455	4 676 240	67,05	70,74
2016	67 993	45 844	4 267 114	4 501 805	62,76	66,21
2015	61 637	45 797	4 115 502	4 341 855	66,77	70,44
2014	52 554	39 692	3 741 452	3 947 232	71,19	75,11
2013	65 835	39 533	4 113 000	4 758 201	62,47	71,82
2012	63 256	39 533	4 022 369	4 637 773	63,59	73,32
2011	57 824	46 730	4 579 986	5 276 740	79,21	91,26
2010	69 996	49 119	5 611 943	6 490 263	80,18	92,72
2009	64 118	49 119	4 973 647	5 726 808	76,97	88,63
2008	66 862	49 119	5 405 134	6 250 908	80,84	93,49

On observe une légère hausse du prix moyen de la chaleur sur l'exercice 2019 (+ 2%). Cette hausse s'explique par la structure tarifaire qui, intégrant une part fixe, augmente mécaniquement le prix moyen d'un réseau dès lors que les consommations (MWh/DJU) sont réduites du fait notamment de la rigueur climatique.

INDICATEURS FINANCIERS : LE COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation, joint en annexe, est établi annuellement par le délégataire qui retrace pour l'exercice l'ensemble des produits et charges relatifs à l'exécution du service et à la réalisation des projets contractuels.

Le compte d'exploitation 2019 peut être résumé ainsi :

Poste	€HT
Produits	6 661 745
Charges	5 867 541
Résultat brut	794 204
Frais financiers	-327 122
Impôts sur les sociétés	-160 816
Résultat net	306 266

Produits

Le chiffre d'affaires annuel est composé essentiellement des ventes d'énergie thermique aux abonnés, les ventes d'électricité produite par les installations de cogénération et les droits de raccordements perçus en participation aux opérations de raccordement des nouveaux abonnés.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de chaleur sur l'exercice 2018 s'élève à 5 079 562 €HT.

Evolution du chiffre d'affaire relatif à la vente de chaleur

	R1		R2		Total		Ev.
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	
2019	2 642 566	2 787 907	2 436 996	2 571 031	5 079 562	5 358 938	6,1 %
2018	2 591 666	2 734 208	2 194 818	2 315 533	4 786 485	5 049 741	8,0 %
2017	2 322 702	2 450 451	2 108 499	2 224 466	4 431 201	4 674 917	3,8 %
2016	2 232 432	2 355 216	2 034 682	2 146 590	4 267 114	4 501 805	3,7 %
2015	2 174 089	2 293 664	1 941 413	2 048 191	4 115 502	4 341 855	10,0 %
2014	1 959 346	2 067 110	1 782 106	1 880 122	3 741 452	3 947 232	- 16,5 %
2013	2 758 760	3 299 477	1 354 240	1 428 724	4 113 000	4 728 201	1,9 %
2012	2 795 554	3 343 483	1 226 815	1 294 290	4 022 369	4 637 773	- 12,1 %
2011	3 154 998	3 773 378	1 424 988	1 503 362	4 579 986	5 276 740	- 18,7 %
2010	4 040 167	4 832 040	1 571 776	1 658 224	5 611 943	6 490 263	21,2 %
2009	3 401 491	4 068 183	1 572 156	1 658 625	4 973 647	5 726 808	- 8,4 %
2008	2 769 079	4 652 454	1 515 122	1 598 454	5 405 134	6 250 908	

L'entrée en vigueur de la nouvelle délégation de service public le 1^{er} juillet 2011 avait fait chuter le chiffre d'affaires lié à la vente de chaleur grâce à l'application des nouveaux tarifs de vente de chaleur. Une nouvelle chute du chiffre d'affaires est observée sur l'exercice 2014, expliquée par la baisse importante du prix de la chaleur grâce à l'application du tarif bois-énergie.

Depuis l'exercice 2015, le chiffre d'affaires relatif aux ventes de chaleur augmente de façon régulière du fait essentiellement du raccordement de nouveaux abonnés qui augmentent l'assiette d'abonnement et le volume de vente de consommation de la délégation.

Charges

Programme contractuel d'investissements en premier établissement de renouvellement

Au 31 décembre 2019, le montant des immobilisations mis en investissement s'élève à :

- Raccordement Résidence La Tour	214 634,54 €
- Raccordement Résidence Diapason	288 934,16 €
- Raccordement Mairie Franconville, Groupe Scolaire Buisson, Ecole maternelle Bel Air et Gymnase du moulin	608 600,95 €
- Raccordement Résidence du Parc - Tour Montmorency	629 163,51 €
- Raccordement Résidence Attik	205 212,52 €
- Extension Ermont	1 815 848,68 €
- Complément immobilisations existantes	4 706,92 €

Au 31 décembre 2019, le montant des immobilisations en cours s'élève à 833 292 € HT pour l'extension du réseau de Sannois.

Charges de gestion courante

- Gros entretien et renouvellement des installations	576 866 €
- Achat d'énergie (combustible, électricité)	2 981 212 €
- Frais de personnel	272 983 €
- Sous-traitance	174 609 €
- Frais généraux	392 243 €
- Redevance au délégant	284 321 €

CONCLUSION

Le bilan de l'exercice 2019 est marqué par :

- La finalisation de l'étude de faisabilité d'extension et de création de réseaux de chaleur qui affine les estimations techniques, économiques et financières du développement de la solution réseau de chaleur sur les communes de Franconville et d'Ermont.
- L'engagement d'un audit thermique des sous-stations alimentées par le réseau de chaleur, dont les objectifs consistent à identifier et corriger les sources de déperditions thermiques au niveau des points de livraison de la chaleur et de comprendre le fonctionnement spécifique à chaque sous-station pour définir les actions d'optimisation globales sur le réseau de chaleur ;
- Une conduite de l'exploitation qui permet de garantir des conditions de service optimales auprès des usagers du réseau. Le bon fonctionnement des installations et le tarif de vente de chaleur assurent un bon niveau de compétitivité au réseau de chaleur ;
- La poursuite du programme de sensibilisation auprès des accueils de loisirs alimentés par le réseau de chaleur des trois communes. Le programme a été engagé en 2019 pour s'achever sur l'exercice 2020.
- L'obtention du label écoréseau de chaleur 2019, décerné par l'association AMORCE pour les performances énergétiques, économiques et sociales de l'exécution du service.
- L'engagement de l'opération d'extension sur la commune de Sannois, pour le raccordement de cinq bâtiments communaux et de deux programmes immobiliers. Cette opération a permis la mise en service en 2019 du groupe scolaire Gambetta et du gymnase Gambetta.

Au cours des exercices suivants, les principales démarches engagées par le SICSEF consisteront à poursuivre le programme de sensibilisation aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie des enfants des accueils de loisirs raccordés au réseau de chaleur. L'objectif sera également d'étendre son programme de sensibilisation au à un public plus large pour définir au mieux les modalités d'accompagnement adéquates des acteurs à la rénovation énergétique du patrimoine.

En outre, un travail collaboratif sera engagé avec le délégataire, l'assistant à maîtrise d'ouvrage du SICSEF et l'association Hélios – association des copropriétés raccordées au réseau de chaleur – pour renforcer les actions d'optimisation des installations du réseau de chaleur.

Le SICSEF travaillera également à la définition de solution permettant de développer au maximum le réseau de chaleur sur les territoires des trois communes.

ANNEXES

- Annexe 1 Plan du réseau de chaleur au 31 décembre 2019**
- Annexe 2 Compte administratif du SICSEF pour l'exercice 2019**
- Annexe 3 Consommation de chaleur par sous-station en 2019**
- Annexe 4 Compte d'exploitation de l'exercice 2019**